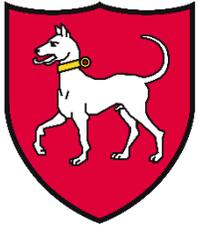


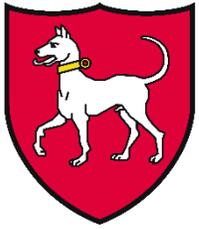
Commune de
Chénens

Bienvenue
à l'assemblée communale extraordinaire
du 21 mars 2024



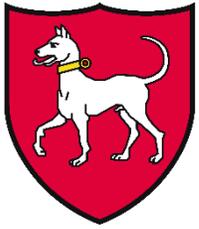
Convocation

- Par publication dans la Feuille officielle n° 10 du 8 mars 2024
- Par distribution en tous ménages les 7 et 8 mars 2024
- Par affichage au pilier public le 8 mars 2024
- Par publication sur le site internet www.chenens.ch le 8 mars 2024
- Par publication sur l'appli iSarine le 8 mars 2024



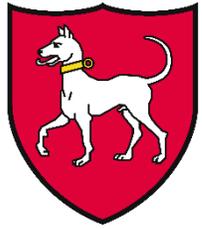
Ordre du jour

1. Mot du président du Conseil communal *ad interim* : accueil et salutations.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2023.
3. Demande de crédit additionnel « Assainissement de la canalisation d'eaux mixtes des Carroux »
 - 3.1. Présentation du projet
 - 3.2. Rapport de la Commission financière
 - 3.3. Vote
4. Demande de crédit additionnel « Assainissement du captage et de la station de pompage des Prés »
 - 4.1. Présentation du projet
 - 4.2. Rapport de la Commission financière
 - 4.3. Vote

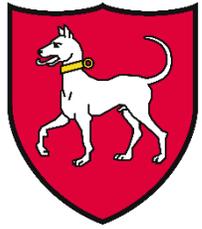


Ordre du jour

5. Demande de crédit d'investissement « Route de Cottens – participation à l'étude cantonale – projet d'ouvrage »
 - 5.1. Présentation du projet
 - 5.2. Rapport de la Commission financière
 - 5.3. Vote
6. Informations du Conseil communal *ad interim*.
7. Divers.

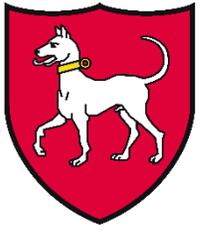


Mot du président du Conseil communal *ad interim* : accueil et salutations



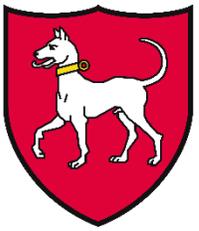
Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2023





Vote





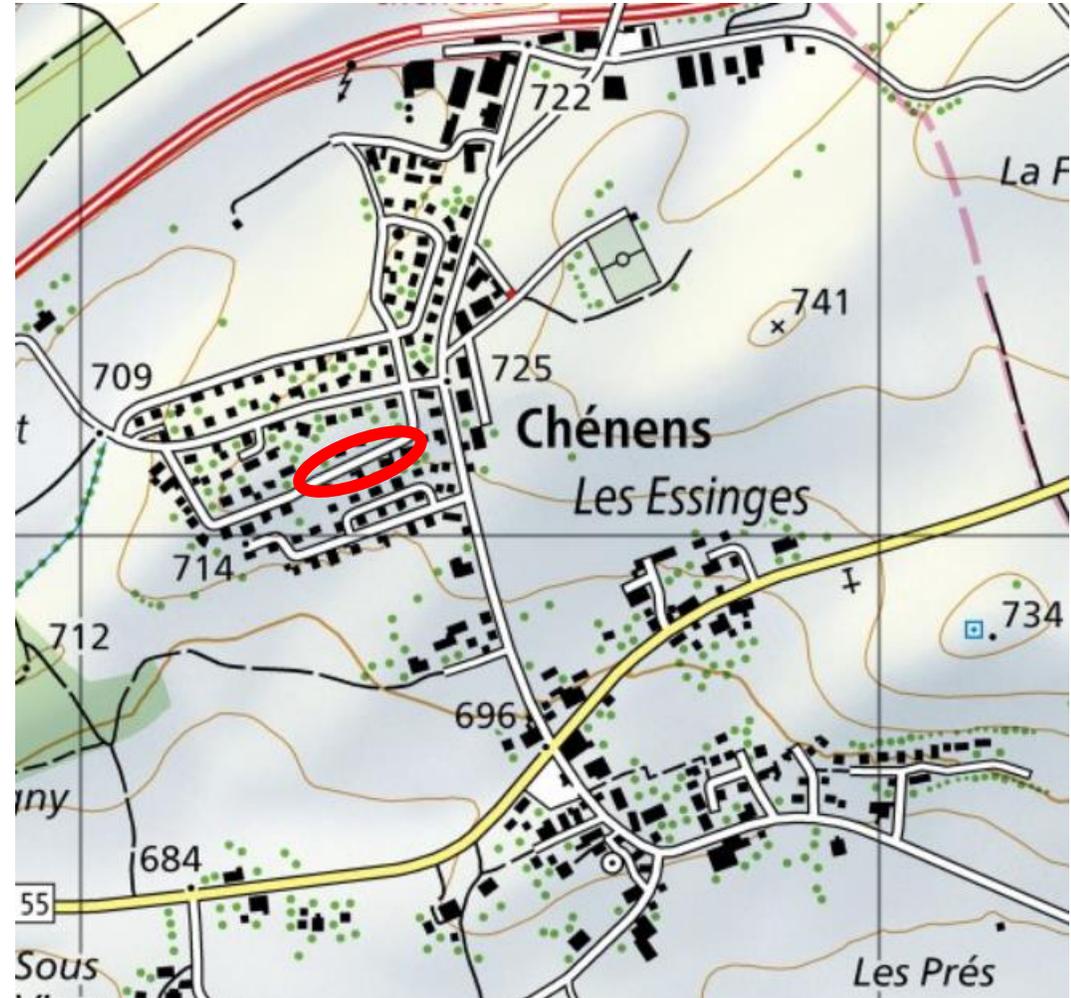
Commune de
Chénens

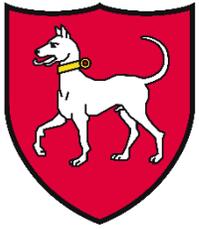
Canalisation d'épuration quartier des Carroux

Concept de
raccordement
&
Demande de crédit
additionnel

Obligation légale de raccorder

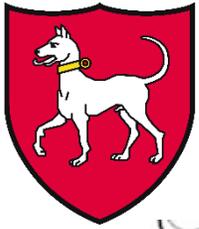
Exécution de l'arrêt du Tribunal cantonal 2021



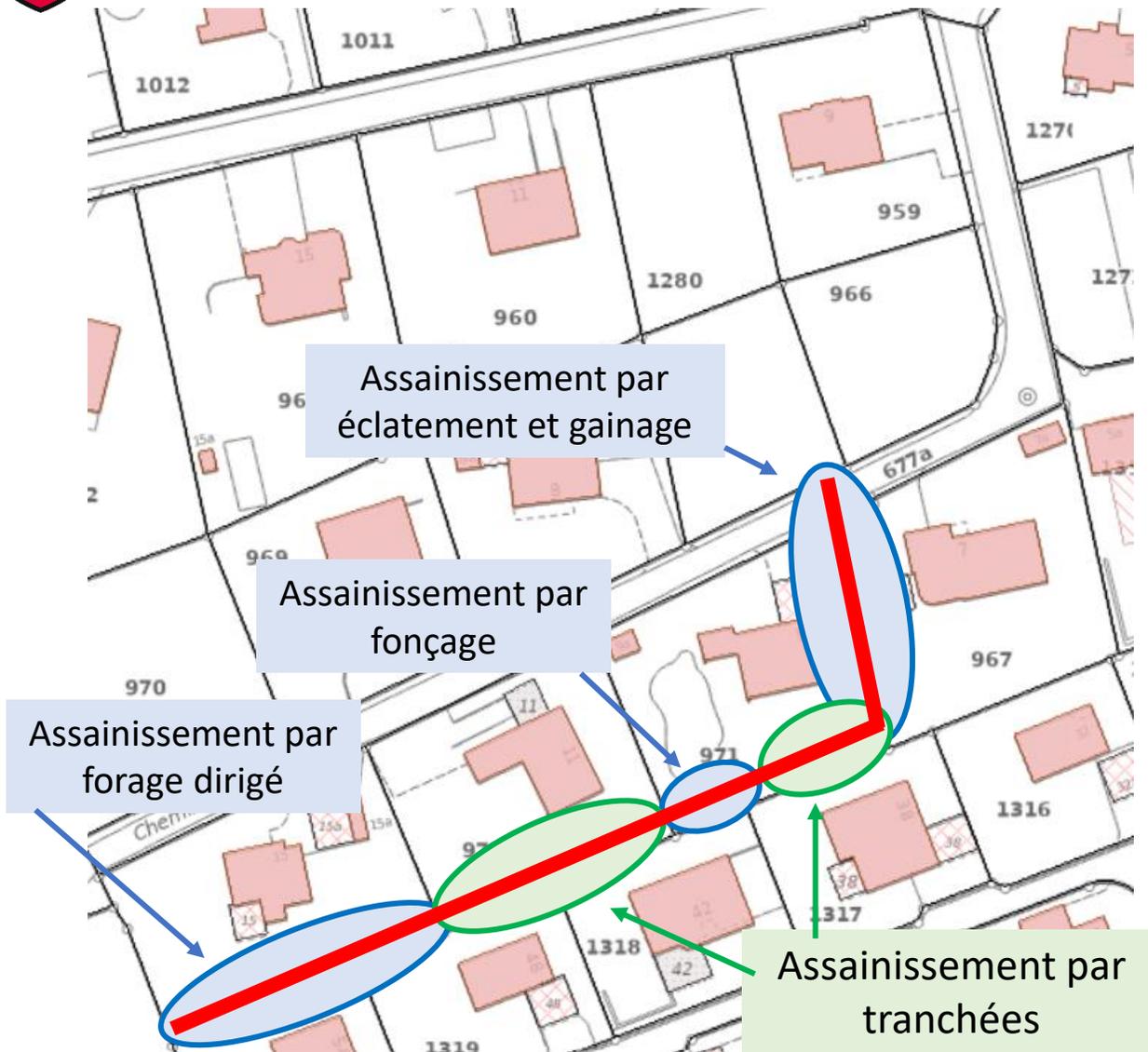


Petit historique

- 200x Début des premières discussions et contrôles caméra
- ...
- 2018 Un projet d'assainissement de la canalisation défectueuse est mis sur pieds.
- 2019 Un crédit de CHF 195'000.-- est approuvé par l'Assemblée communale.
- 2021 Un arrêt du Tribunal cantonal fixe la clé de répartition des coûts, mentionne un accord de principe portant sur la réfection de la canalisation et stipule que l'infrastructure sera reprise par la commune une fois assainie.
- 2022 Des raisons techniques, environnementales et conjoncturelles augmentent sensiblement le montant des travaux.
- ...
- 2024 Une solution doit être trouvée afin de pouvoir évacuer les eaux des nouvelles maisons en cours de construction, qui est une obligation légale de raccorder.

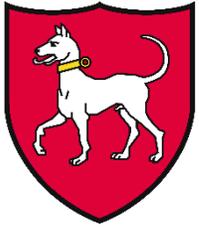


Description du projet



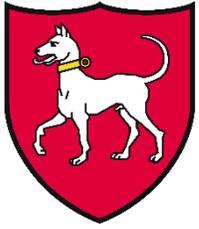
- Projet résolvant une problématique de tout un quartier
- Canalisation d'eaux mixtes pour 11 parcelles (14 maisons) et les eaux d'une route.
- Assainissement avec 4 techniques de réalisation selon les besoins, les pentes et la topologie du terrain.
 - Forage dirigé afin de passer sous un imposant mur entourant une parcelle
 - Fonçage afin de préserver une piscine naturelle
 - Gainage par éclatement afin de préserver les aménagements privés
 - Tranchées ou cela s'avère possible et nécessaire.

- Canalisation d'évacuation d'eaux mixtes
- Technique de creuse conventionnelle
- Technique d'assainissement alternative (forage, fonçage, éclatement)



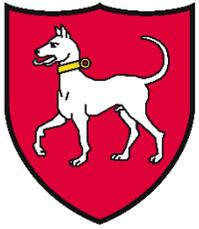
Coûts supplémentaires

- Un mur ne permet pas de supporter le poids d'une machine de chantier. Le tracé doit donc être déplacé légèrement vers le haut de la parcelle ce qui a pour conséquence une surprofondeur et un rapprochement d'une piscine naturelle. De ce fait, une tranchée en dessous du bassin de cette parcelle n'est plus possible, une technique de fonçage plus onéreuse est donc indispensable.
- Certains vieux arbres doivent être préservés. Un déplacement du tracé vers le haut de la parcelle doit être prévu, ce qui impose également une tranchée plus profonde, et donc plus onéreuse.
- Des travaux de paysagiste sont plus conséquents que prévus.
- La décision d'inclure dans le projet le tronçon "vertical" augmente bien évidemment les coûts de réalisation, mais permet le raccordement obligatoire légal des eaux mixtes des 7 nouvelles constructions. Ce tronçon fait également partie de l'arrêt du TC.



Coûts supplémentaires

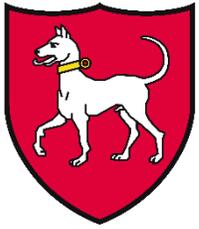
- L'augmentation des prix de ces dernières années influence également fortement le prix de l'assainissement.
- Des prétentions financières sont également formulées pour un droit de passage.
- L'ensemble de ces facteurs a pour conséquence que l'estimation des coûts ($\pm 20\%$) passe de CHF 195'000.-- HT à CHF 360'000.-- HT, soit un crédit additionnel de CHF 165'000.--.



Participation de tiers de CHF 118'000.--



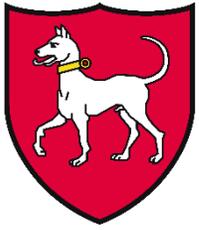
- Après plusieurs années de discussions et négociations, un accord sur une clé de répartition de participation financière de tiers a été trouvé en 2020 et entériné le 31 août 2021 par un arrêt du Tribunal cantonal.
- Cette participation concerne 7 privés pour un montant de CHF 78'086.--.
- Et le canton pour un montant de CHF 40'000.--. Ce montant cantonal a déjà été versé par le canton à la commune et provisionné afin d'être engagé selon l'arrêt du Tribunal cantonal.



Financement par emprunt

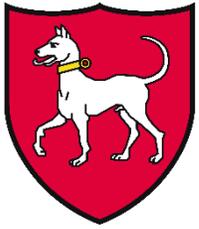
Crédit initial (mai 2019)		CHF	195'000.--	HT
Crédit additionnel		CHF	165'000.--	HT
Participation de tiers Carroux		CHF	- 118'000.--	HT

Solde à financer pour le projet total		CHF	242'000.--	HT
Intérêts annuels pour le projet total	3.00 %	CHF	7'260.--	
Amortissement annuel du projet total	1.25 %	CHF	3'025.--	
Amortissement participation de tiers	1.25 %	CHF	- 1'475.--	



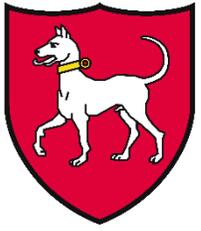
En résumé

- Le projet et le crédit de CHF 195'000.-- votés en mai 2019 ne répondent plus aux nouvelles exigences techniques, environnementales et conjoncturelles.
- Un nouveau projet a été développé et les coûts y relatifs estimés.
- Un crédit supplémentaire de CHF 165'000.-- doit être voté.
- Les eaux de l'ensemble du quartier ainsi que les eaux de la route sont évacuées dans cette canalisation assainie.
- Le propriétaire des 7 nouvelles constructions peut les raccorder au nouveau point de raccordement prévu, il s'acquittera des taxes de raccordement selon le règlement communal sur l'épuration.
- La réalisation de la canalisation est prévue pour 2024.



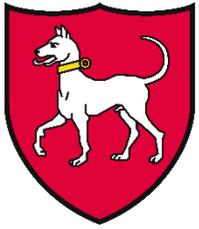
Rapport de la Commission financière





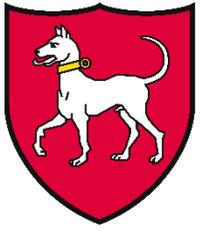
Questions





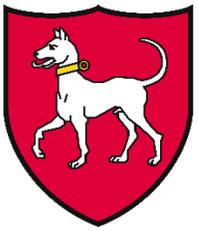
Demande à l'Assemblée communale

Afin de remplir l'obligation légale de raccordement et de respecter l'arrêt du Tribunal cantonal, le Conseil communal *ad interim* demande à l'Assemblée communale un crédit additionnel pour l'assainissement de la canalisation du quartier des Carroux pour un montant de CHF 165'000.-- HT.



Vote

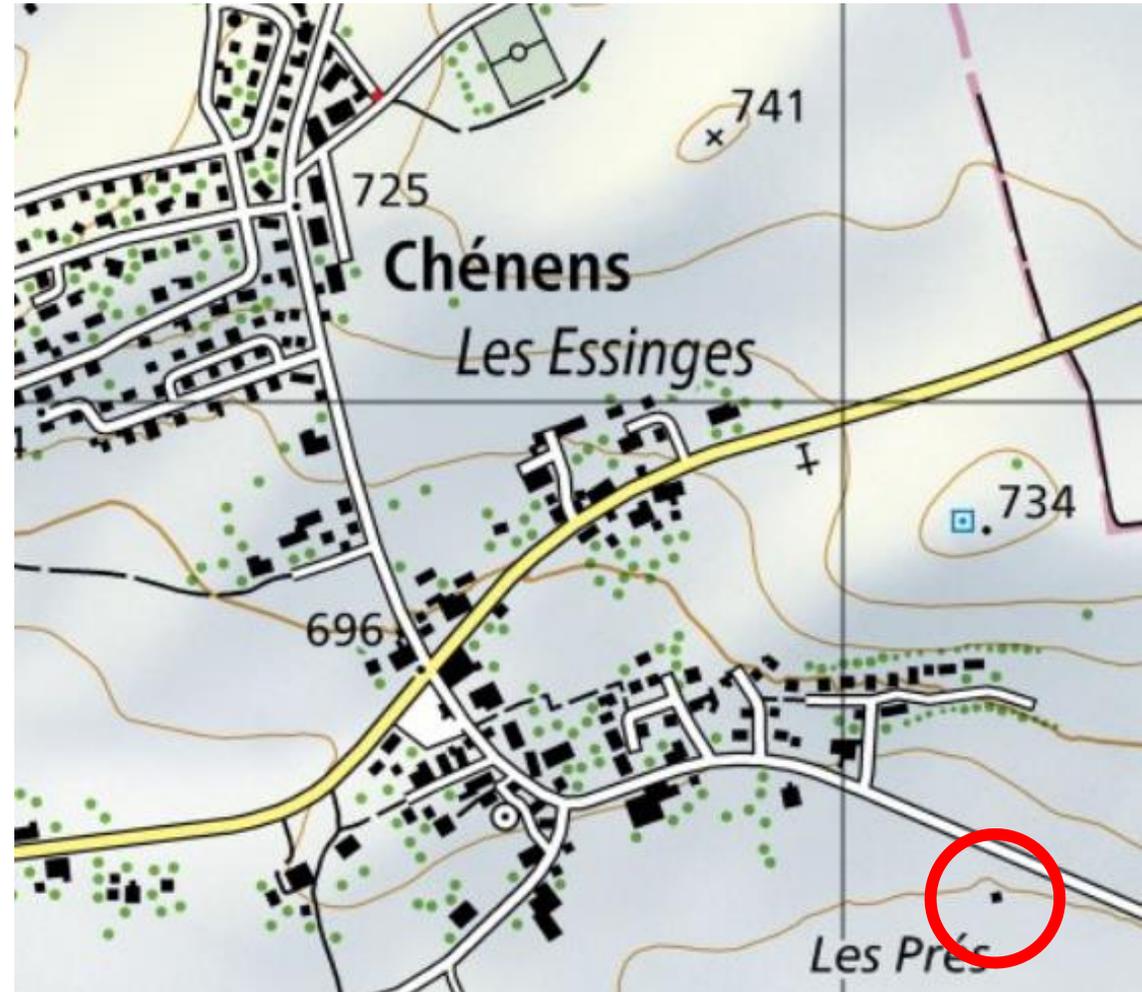




Commune de
Chénens

Assainissement du captage et de la station de pompage des Prés

Demande de crédit
additionnel





Le réseau d'eau potable communal

Plan schématisé

Réservoir "Les Gottes"

- Altitude : 773 m
- Capacité totale : 1'000 m³
- Capacité incendie : 500 m³

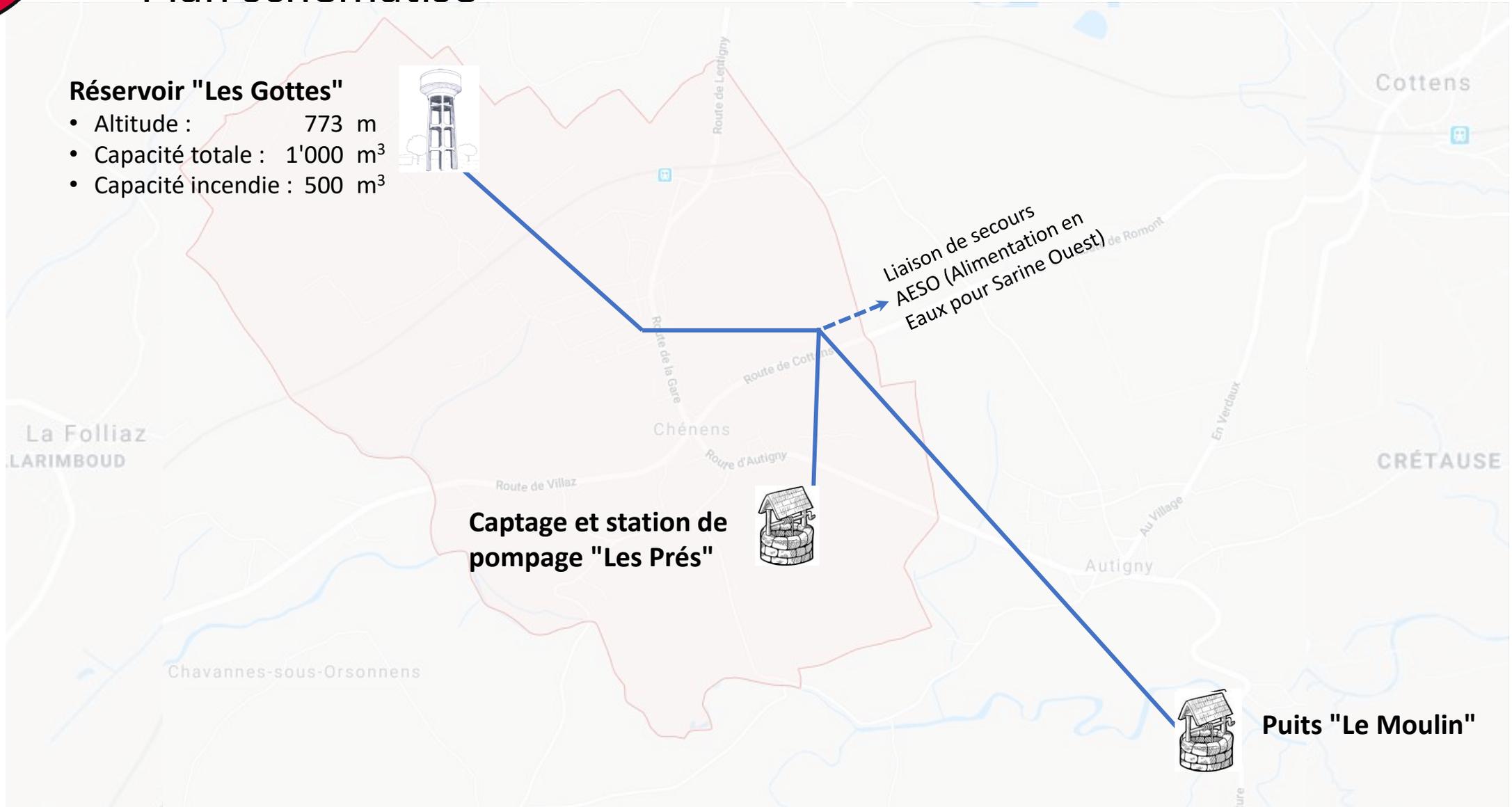


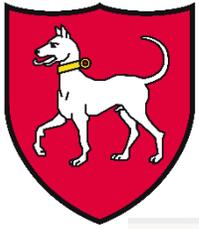
Liaison de secours
AESO (Alimentation en
Eaux pour Sarine Ouest)

Captage et station de pompage "Les Prés"



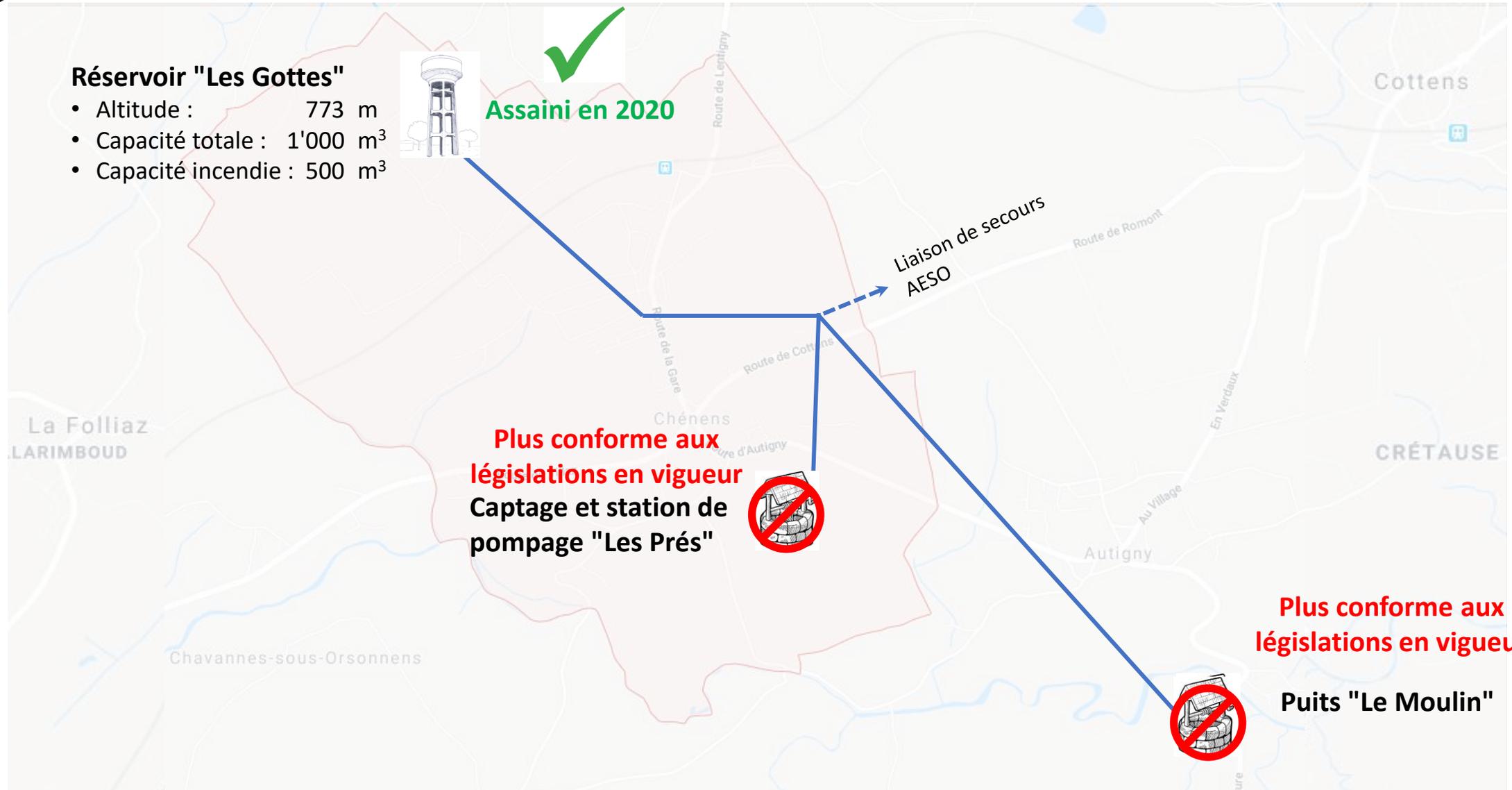
Puits "Le Moulin"

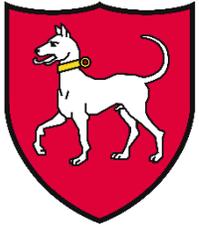




Le réseau d'eau potable communal

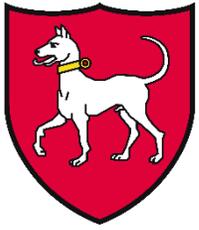
Plan schématisé





Petit historique

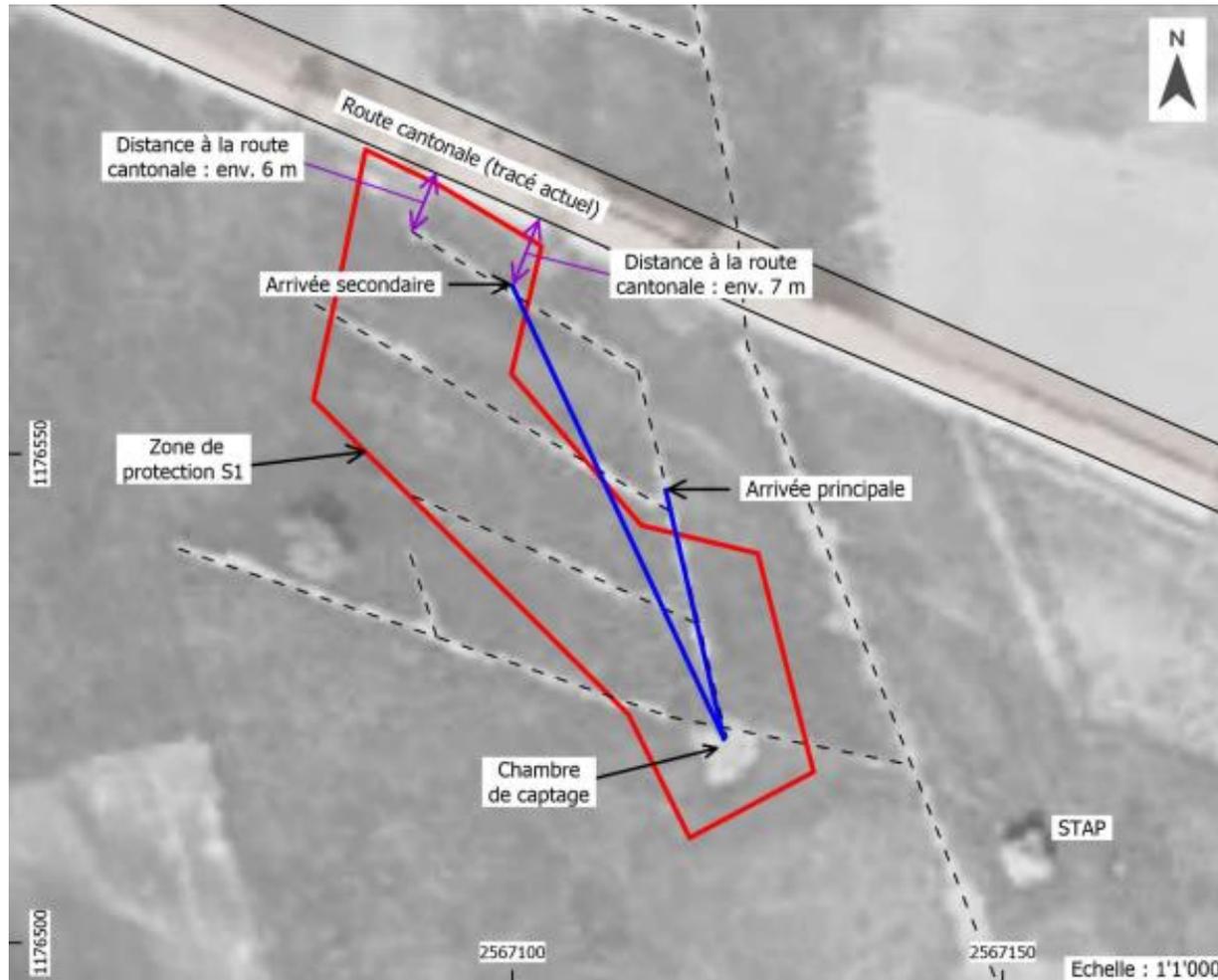
- 2018 Un projet d'assainissement du captage des Prés est mis sur pieds.
- 2019 Un crédit de CHF 350'000.-- est approuvé par l'Assemblée communale.
- 2020 Un contrôle caméra révèle que la zone de protection S1 ne correspond pas à la zone approuvée par les autorités cantonales en 1992, et qu'elle n'est pas conforme aux prescriptions de l'époque et d'aujourd'hui.
- 2021 Accord trouvé avec les services cantonaux afin de recevoir une dérogation pour faire une zone de protection S1 en aval de la route. En principe interdit selon les prescriptions actuelles.
- 2022 Etablissement d'un complément de projet comprenant la création d'une nouvelle zone S1.
- ...
- 2024 Présentation à l'Assemblée communale avec demande de crédit additionnel.



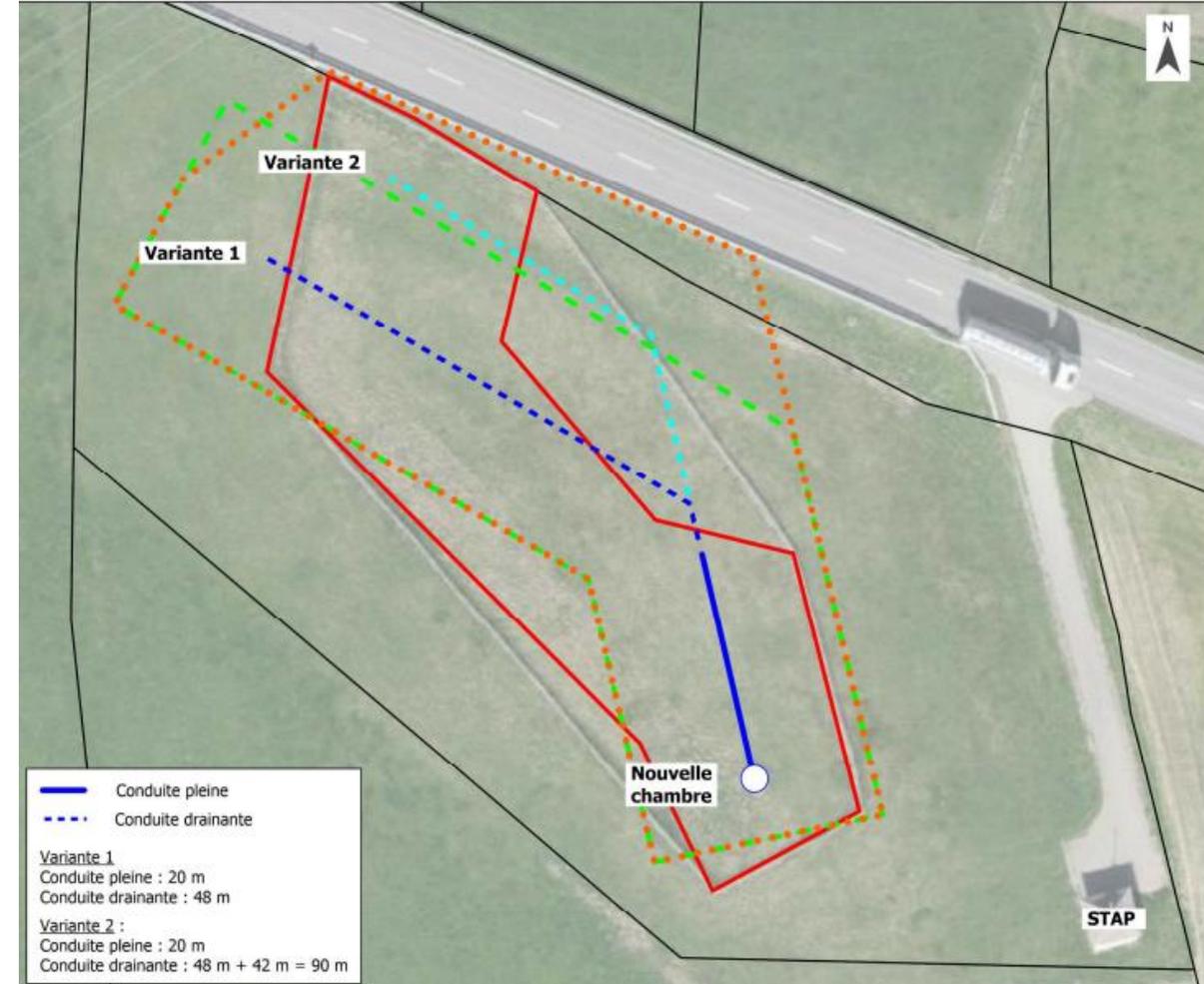
La zone de protection S1

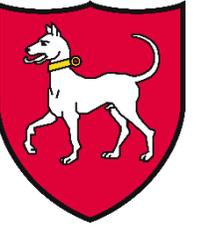
Zone actuellement non conforme

Zone de protection actuelle non conforme



Zone de protection planifiée (schématique)

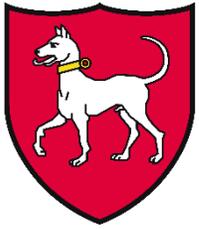




En résumé

- Afin de pouvoir garder en activité le captage des Prés, être indépendant en approvisionnement en eau et prévoir les besoins futurs, le captage doit être assaini.
- Le crédit de CHF 350'000.-- pour le projet initial ne comprenait pas la création d'une nouvelle zone de protection S1 conforme aux directives cantonales.
- Un crédit additionnel de CHF 245'000.-- HT doit être approuvé.

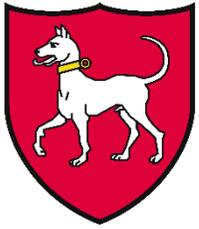
Pour mettre en conformité la zone S1	CHF 150'000.--
Pour l'augmentation des prix sur 5 ans	CHF 95'000.-- (estimation sept. 2023)
- Lors de la mise à l'enquête et lors de la réalisation du projet, le Service de l'Environnement (SEn) peut demander des mesures de protections adaptées. Cela dépendra de la variante réalisée et de la nature du sous-sol qu'on va rencontrer. Ces éventuelles mesures ne sont pas comprises dans ce montant.



Financement par emprunt

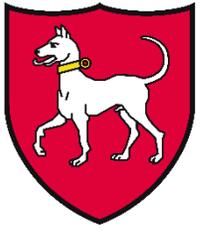
Crédit initial (mai 2019)		CHF	350'000.--	HT
Crédit additionnel		CHF	245'000.--	HT

Solde à financer pour le projet total		CHF	595'000.--	HT
Intérêts annuels pour le projet total	3.00 %	CHF	17'850.--	
Amortissement annuel du projet total	2.00 %	CHF	11'900.--	



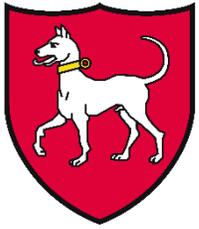
Rapport de la Commission financière





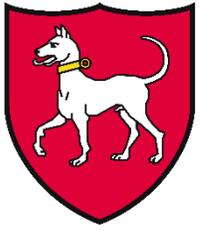
Questions





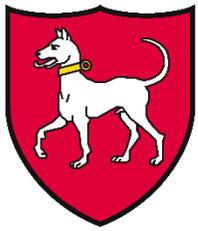
Demande à l'Assemblée communale

Le Conseil communal *ad interim* demande à l'Assemblée pour l'assainissement du captage et de la station de pompage des Prés communale un crédit additionnel de CHF 245'000.-- HT.



Vote



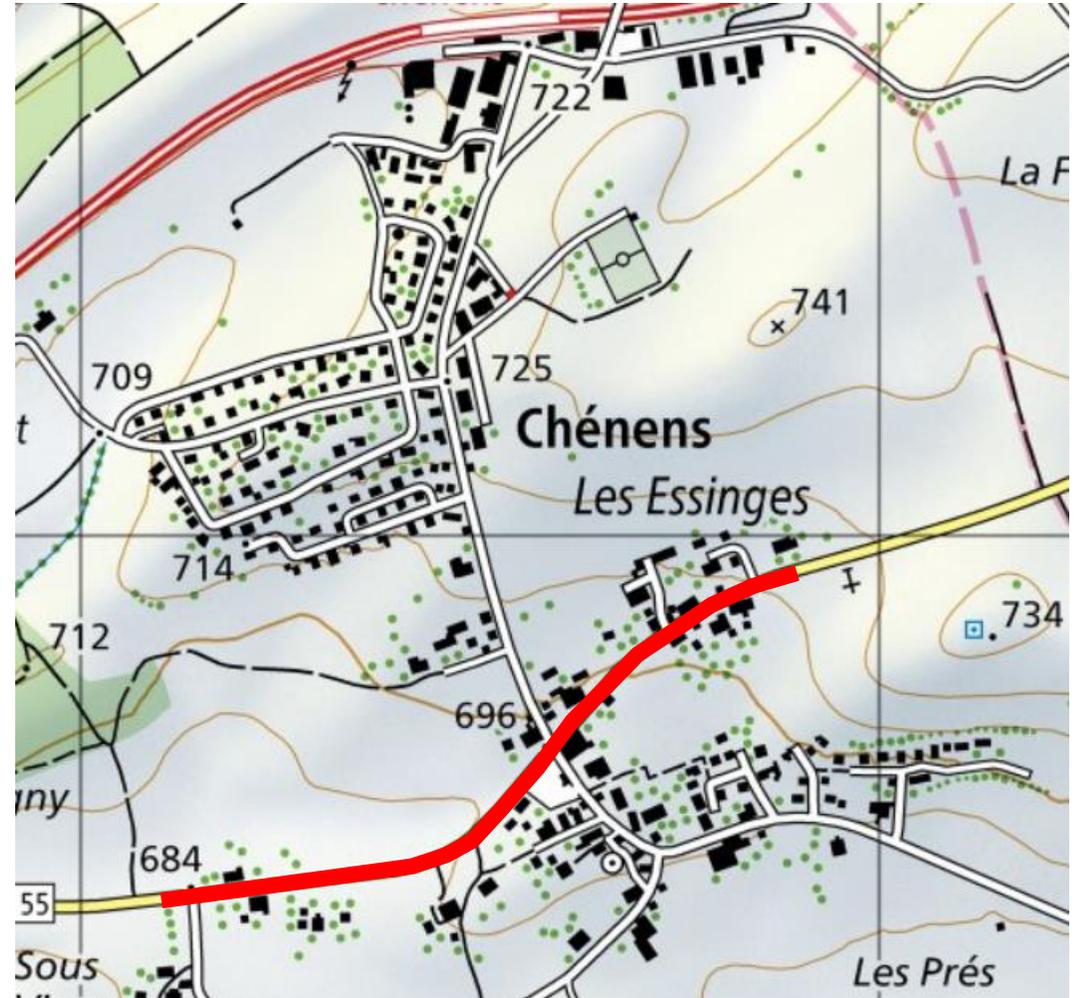


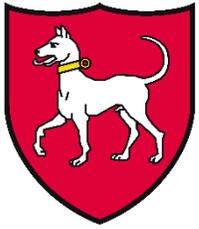
Route de Cottens

Participation à l'étude
cantonale

-
Projet d'ouvrage

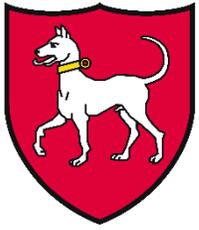
Commune de
Chénens





Objectifs

- La commune de Chénens a lancé en 2012 un projet de valorisation de la traversée de sa localité (Valtraloc) afin surtout de la sécuriser.
- Le canton a l'intention de refaire le revêtement de la route cantonale de Cottens avec un revêtement phono-absorbant en 2026.
- Les premières études sont planifiées en 2024 et la commune doit prendre position quant à sa participation ou non au projet afin de :
 - construire des éléments édilitaires propres à la commune
 - mettre les infrastructures d'épuration en séparatif
 - construire une canalisation d'adduction d'eau (bouclage)
- Cette participation avait été acceptée par l'Assemblée communale en mai 2022 puis annulée par la Préfecture à la suite d'un recours. Le premier crédit d'investissement intitulé Valtraloc (crédit d'étude) était de CHF 160'000.-- pour les frais d'études et de suivi des travaux.



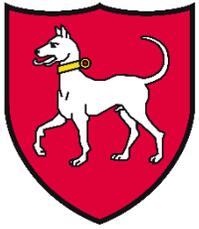
Objectifs du projet "Edilité"

Sécuriser et développer les cheminements piétons

- Actuellement, les différents cheminements piétons ne s'inscrivent pas dans une vision globale.
- La plupart des itinéraires obligent à des traversées nombreuses et parfois inutiles.
- Les trottoirs sont fortement usés et ne répondent pas aux normes en vigueur (largeur insuffisante).
- La commune doit profiter des travaux de la route pour revoir son réseau de mobilité douce.



- Limiter les vitesses pratiquées
- Marquer la traversée du village
- Limitation de la taille de la chaussée à 6 mètres
- Création d'une porte d'entrée aux extrémités
- Aménagements piétons route de Villaz

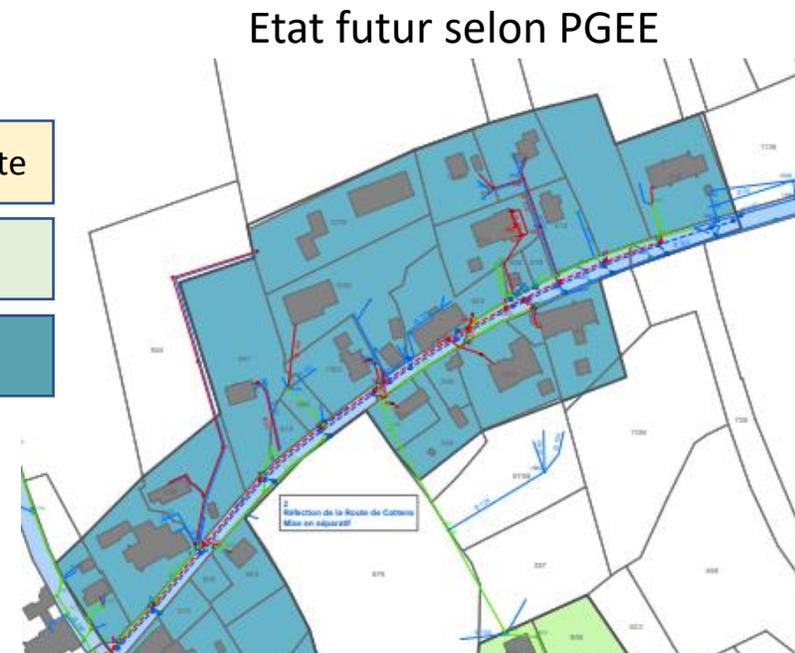
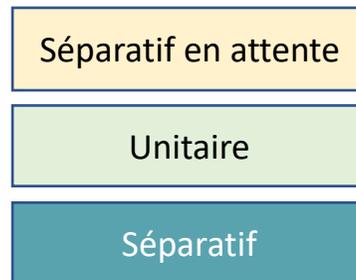
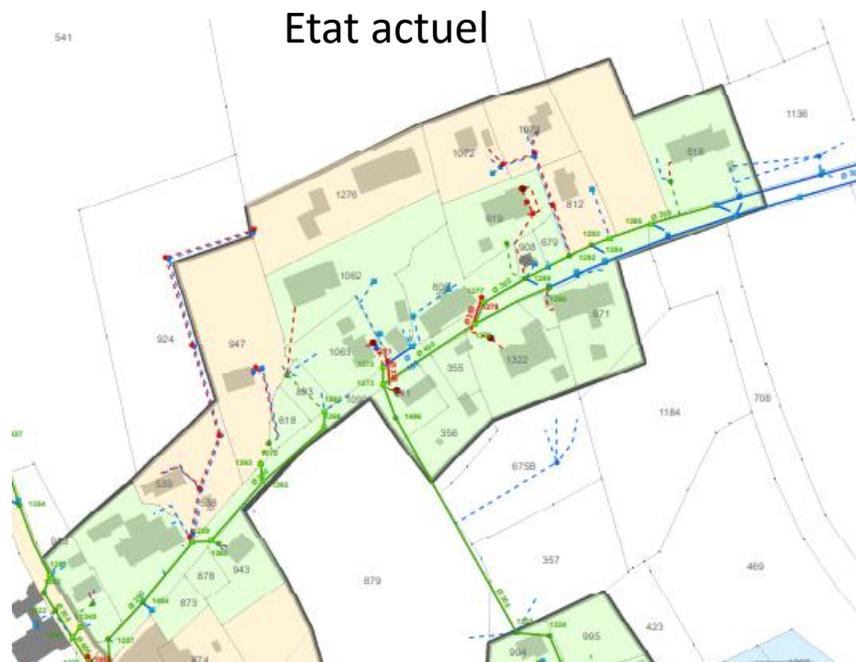


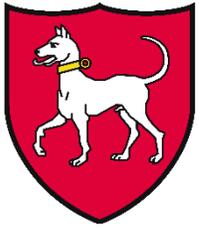
Objectifs du projet "Epuration"

Mise en séparatif

Mise en conformité du PGEE

- Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) impose une mise en séparatif des zones en amont et en aval de la route de Cottens. Afin de profiter d'une synergie avec les travaux prévus de la route, une canalisation d'eau usée et une d'eau claire sont prévues d'être construites sur une longueur d'environ 350 m.





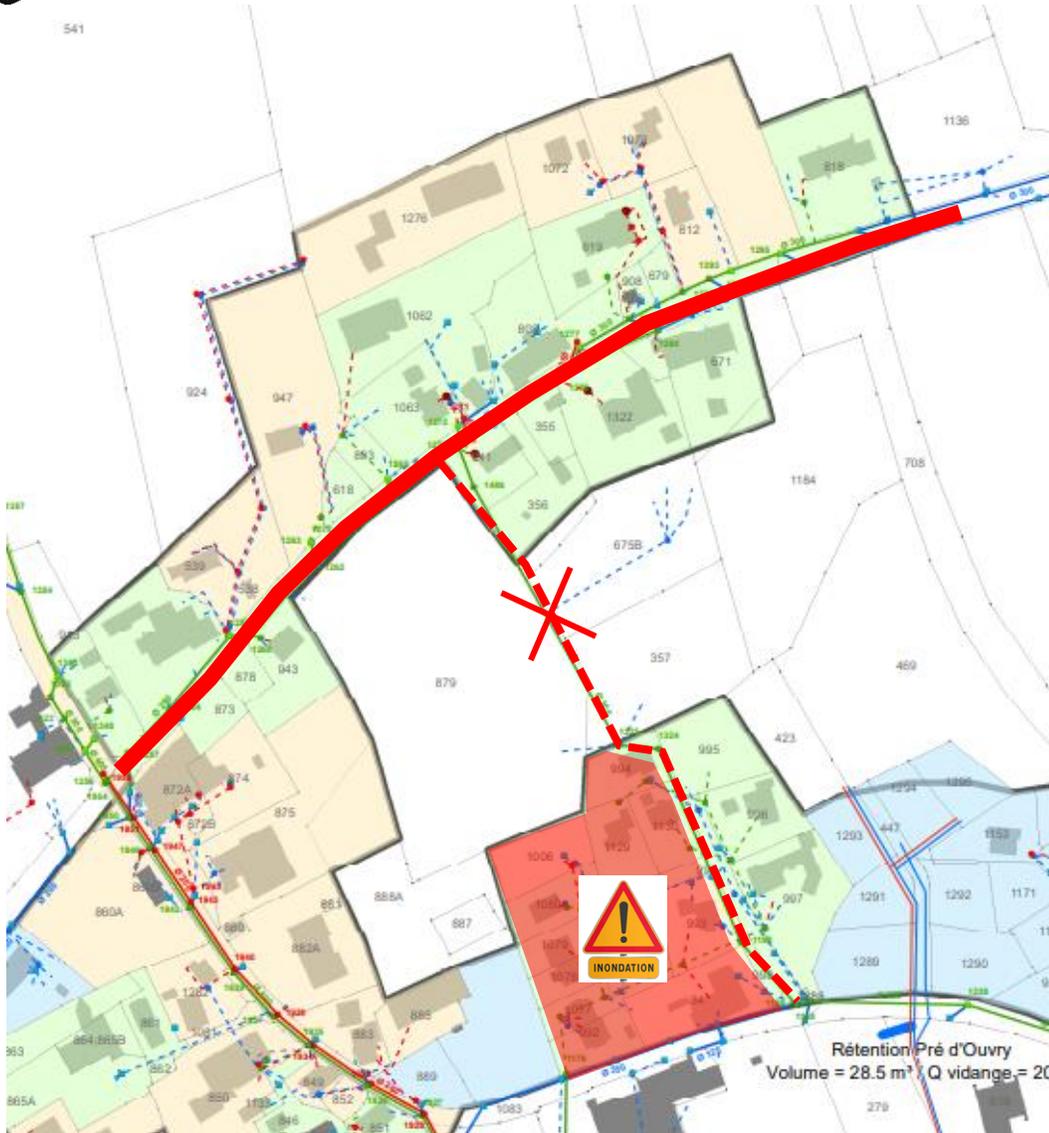
Objectifs du projet "Epuration"

Eau de ruissellement

Evacuation des eaux de ruissellement

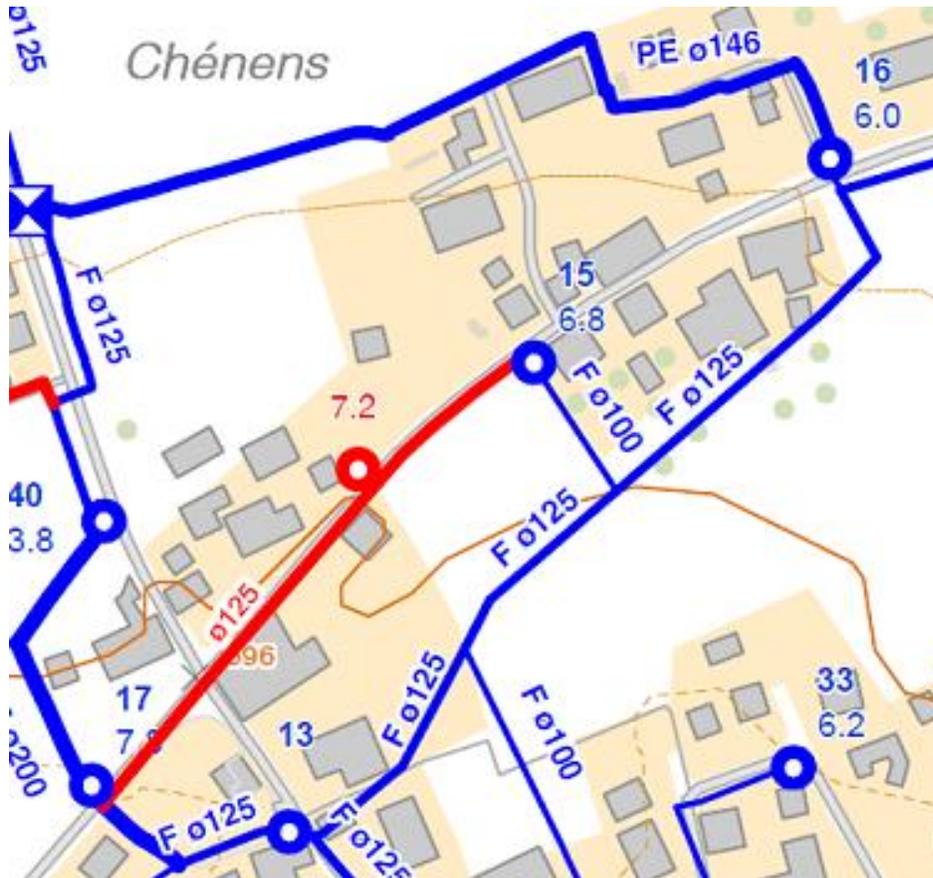
- Les eaux de la route et des terrains situés en dessus seront récoltées dans une nouvelle canalisation cantonale spécifique longeant la route.
- Cette nouvelle canalisation permettra de mettre hors service une canalisation cantonale sous-dimensionnée descendant à travers champs et arrivant dans le quartier des Petits-Clos régulièrement inondé lors de fortes précipitations.

-  Nouvelle canalisation cantonale
-  Canalisation cantonale mise hors service
-  Quartier inondé





Objectifs du projet "Adduction eau potable"

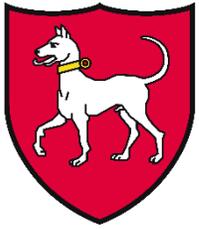


Nouvelle canalisation de bouclage

- Selon le Plan des Infrastructures de l'Eau Potable (PIEP) il est prévu la construction d'une canalisation servant de maillage de sécurité du réseau existant.
- Ajout d'une borne incendie afin de respecter les recommandations.

— Nouvelle canalisation

○ Nouvelle borne incendie

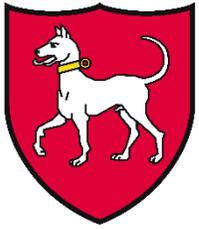


Finances

- La participation financière de la commune à cette première étude s'élève à CHF 80'000.--.
- Une étude pour le projet d'exécution contenant la direction des travaux et les frais de mensurations est prévue en 2025/2026 avec une participation communale de CHF 176'000.--. Ce montant fera l'objet d'une demande de crédit en temps voulu.
- La participation communale au montant de l'ensemble des travaux est estimée à CHF 1'807'000.--.
- Selon la loi sur la mobilité (Lmob), il y a une possibilité d'obtenir une participation cantonale calculée sur la base des voitures de Chénens en regard des voitures totales qui utilisent cette route.

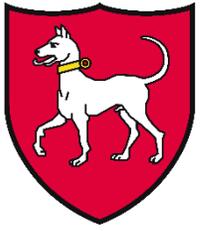
Financement par emprunt

Participation à l'étude cantonale, projet d'ouvrage		CHF	80'000.--	HT
Intérêts annuels pour le projet total	3 %	CHF	2'400.--	
Amortissement annuel du projet total	10 %	CHF	8'000.--	



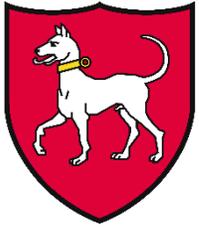
Rapport de la Commission financière





Questions

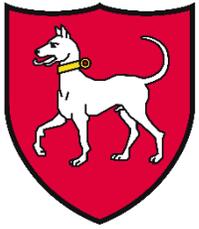




En résumé

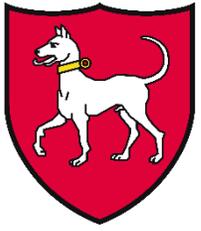
Le projet :

- améliore par des mesures édilitaires la circulation et la sécurité de la traversée du village.
- met en conformité au PGEE et au PIEP le secteur avec la mise en séparatif des infrastructures d'épuration ainsi qu'une nouvelle conduite d'adduction d'eau.
- met hors service une canalisation cantonale sous-dimensionnée provoquant des inondations dans le quartier des Petits-Clos lors de fortes pluies.
- Le projet profite des travaux de la route cantonale afin d'optimiser les coûts et les désagréments.
- La participation financière de la commune à cette première étude s'élève à CHF 80'000.--.



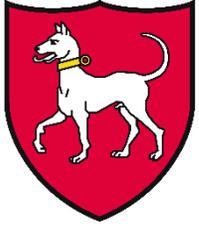
Demande à l'Assemblée communale

Le Conseil communal *ad interim* demande à l'Assemblée communale un crédit pour la participation à l'étude cantonale pour un montant de CHF 80'000.--.

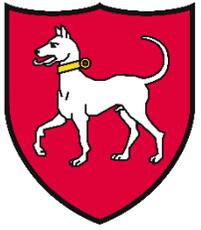


Vote



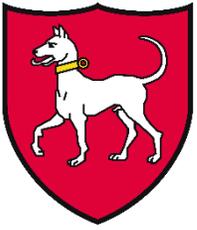


Informations du Conseil communal *ad interim*



Divers





Merçi!